

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 255

Artikel: Folie et sainteté
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026317>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Folie et sainteté

Avez-vous lu *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... Un cas de parricide au XIX^e siècle présenté par Michel Foucault* ? C'est un livre bien remarquable.

Donc, le 3 juin 1835, le nommé Pierre Rivière, agriculteur dans la région de Falaise, 20 ans, égorgé sa mère, puis sa sœur, puis son frère...

Sa mère, parce qu'elle faisait souffrir son père depuis des années; sa sœur, parce qu'elle avait pris le parti de la mère; le frère enfin pour des raisons moins claires: si l'on en croit le meurtrier, pour se rendre haïssable à son père et lui enlever tout regret de le voir guillotiné.

Arrêté quelque temps plus tard, Pierre Rivière se voyait condamné à mort au mois de novembre suivant; mais grâcié par Louis-Philippe, sa peine était commuée en celle de détention à perpétuité. Transféré au début de 1836 à la Maison centrale de Beaulieu, le « malheureux » s'y suicidait quatre ans plus tard.

De certaines bizarreries de comportement — goût de la solitude, aversion pour les femmes, cruauté envers les animaux — le procureur, suivant en cela le médecin cité par l'accusation, devait conclure que Rivière avait manifesté dès son plus jeune âge un caractère « farouche », qui laissait présager son « affreuse détermination ». Toutefois, de ces mêmes bizarreries, l'avocat de la défense, suivant en cela un expert-psychiatre dont il avait demandé l'avis, concluait à la démence (et donc à l'irresponsabilité) de son client, une démence manifeste elle aussi dès le plus jeune âge...

A bon droit, Foucault et ses collaborateurs renvoient les deux thèses dos à dos, leur reprochant à toutes deux de n'avoir pas compris le cas de Pierre Rivière dans son unicité et de n'avoir lu son « mémoire » (il a rédigé en prison un mémoire de 70 pages: « Détail et explication de l'événement arrivé le 3 juin à Aunay, village de la Faucerie, écrite par l'auteur de cette action ») en n'en

retenant que les seuls détails qui venaient corroborer leur thèse. Pour sa part, il se défend de conclure, il se défend d'interpréter le « discours » de Rivière. Toutefois, il me paraît clair que lui aussi interprète (et particulièrement certains de ses collaborateurs): tant les bizarreries, que le crime, que le mémoire parleraient « de l'intolérable »; ils exprimeraient ces vies qui doivent « quotidiennement endurer l'invivable ». Ils instaureraient un autre discours, contre « le discours dominant », une « parole libérée » contre la « règle trompeuse des contrats »...

La malice de la destinée a voulu que je lise en même temps le beau livre qu'André Dhôtel a consacré voici quelques années à *Saint Benoît Joseph Labre*. Lequel Benoît Labre, s'il n'a jamais fait preuve de cruauté envers les animaux, n'en témoignait pas moins lui aussi d'un goût prononcé pour la solitude (« le désert ») et de l'aversion pour l'autre sexe. Toutes « bizarreries » dans lesquels on n'a pas manqué de voir signes prémonitoires de sa vocation...

Etranges, vous ne trouvez pas, ces signes annonciateurs dans un cas de la folie meurtrière (ou révélateurs d'une condition « invivable ») et dans l'autre de la sainteté ?

J. C.

LA SEMAINE

DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Redécouverte du fédéralisme

Hans Tschäni a interviewé le président de la Confédération, Ernest Brugger, pour le « *Tages-Anzeiger* » (302). A travers les réponses du magistrat, une bonne image de l'activité des membres de notre exécutif fédéral: des journées de travail de 6 h. 30 jusqu'à 20 ou 21 heures. Le processus de décision à ce niveau: de dures discussions parfois, contrairement à l'opinion de ceux qui considèrent les séances du Conseil fédéral comme des réunions amicales. Se confirme enfin que les nouveaux élus ne bénéficient pas d'une véritable mise au courant.

Relevons dans l'interview une réponse qui devrait particulièrement intéresser les Romands, puisqu'elle concerne le fédéralisme: « Je crois de nouveau plus fortement au fédéralisme depuis que je suis à Berne. On ne mesure pas à Zurich tout le poids de la Suisse romande. Je m'en rends parfaitement compte maintenant. De même des différences de mentalité. C'est, au poste que j'occupe, un devoir d'en tenir compte. Si nous ignorons ces différences, nous nous heurterons à des difficultés insurmontables. »

Et en ce qui concerne les structures fédérales: « Des modifications ont déjà affecté le fédéralisme, d'une manière pragmatique; chaque loi touche d'une quelconque manière à la structure fédéraliste en ce qui concerne les relations entre la Confédération et les cantons. Mais les rapports entre cantons sont aussi importants. Il est étonnant que la collaboration intercantonale ne soit pas meilleure. C'est pourquoi je suis heureux que la Fondation pour la collaboration confédérale, à Soleure, ait organisé des « hearings » afin de rechercher des solutions pour revitaliser le fédéralisme. »

— L'échec électoral subi l'année passée par le Parti libéral lucernois a provoqué une modification de l'organisation de cette formation. La « *Neue Zürcher Zeitung* » (5) analyse cette transformation. De parti qui était dirigé par les élus, le Parti libéral (radical) devient un parti construit selon le modèle parlementaire avec un législatif, un exécutif et même un organe qui réglera les conflits. Une meilleure information, la publication des comptes, des initiatives qui devraient éliminer le confidentialisme.

— Dans le supplément hebdomadaire de la « *National Zeitung* », à noter en particulier le reflet d'une protestation de résidents suisses-allemands au Tessin qui refusent que la deuxième chaîne soit consacrée, une fois par semaine, aux programmes suisses-romands (le reste des soirées de la semaine est consacré à des retransmissions diffusées de Zurich).